

Conditions générales de vente de GALDERMA SA (mai 2022)

1 CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente suivantes régissent la relation contractuelle entre GALDERMA et ses clients en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein.

En passant une commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente, dans leur intégralité et sans restriction, comme constituant la base de la relation juridique entre GALDERMA et le client. Les conditions générales d'achat du client ne s'appliquent pas à des ventes de GALDERMA, y compris si le client informe vouloir passer sa commande uniquement à ces conditions.

2 LIVRAISON

2.1 Conditions de livraison

La livraison a lieu le lendemain de la commande, pour autant que la commande arrive du lundi au jeudi avant 14h30. Les commandes qui arrivent après 14h30 sont livrées dans un délai de deux jours ouvrables. Pour les commandes dont le volume correspond à une palette ou plus, le délai de traitement peut atteindre deux jours ouvrables.

Si un produit n'est pas disponible au moment de la commande, le client en est informé à l'adresse qu'il a communiquée. En cas de retard de livraison, le client ne sera pas supposé avoir renoncé à la livraison.

Il n'est pas possible de procéder à une livraison le premier jour ouvrable d'un mois.

Seuls des clients domiciliés en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein sont livrés (adresse de livraison et de facturation).

2.1.1 Conditions de livraison des produits réfrigérés

La livraison a lieu le lendemain de la commande, pour autant que la commande arrive du lundi au jeudi avant 13h30. Les commandes qui arrivent après 13h30 sont livrées dans un délai de deux jours ouvrables.

2.2 Livraison

La livraison est effectuée par Amedis PWS Puidoux.

2.3 Bulletin de livraison

Avec chaque livraison, le client reçoit un bulletin de livraison sur lequel figurent les produits livrés et la quantité. Les reliquats sont livrés dès que le produit est à nouveau disponible. Les bulletins de livraison manquants peuvent être demandés à GALDERMA.

2.4 Réception de la livraison

Le client doit vérifier l'intégralité et les éventuels défauts des produits livrés directement à la réception. Les dommages dus au transport doivent être signalés directement au transporteur.

2.5 Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété de GALDERMA jusqu'à leur paiement intégral.

GALDERMA

EST. 1981

2.6 Valeur minimale de commande / frais de distribution

La commande contient des produits de la gamme	Valeur de la commande (prix d'achat net)	Frais de distribution ^{3,4}	Compléments
Esthétique ¹	< 750 CHF	50 CHF	
	≥ 750 CHF	0 CHF	Les frais de logistique de 50 CHF sont indiqués sur la facture et directement déduits.
Consumer Care ²	< 250 CHF	Commande possible uniquement via votre grossiste	
	≥ 250 CHF	20 CHF	Les frais de logistique de 20 CHF sont indiqués sur la facture et directement déduits.
LS ²	< 250 CHF	Commande possible uniquement via votre grossiste	
	≥ 250 CHF	20 CHF	

¹ Les commandes de produits esthétiques doivent toujours être passées séparément et ne peuvent pas être combinées avec des produits Consumer Care ou LS.

² Les commandes qui comportent des produits du domaine Consumer Care et LS peuvent être combinées. Dès lors qu'une commande contient un produit LS, des frais de distribution de 20 CHF sont facturés.

³ S'il existe des contrats de livraison spéciaux, les conditions du contrat de livraison s'appliquent aux frais de distribution.

⁴ Pour les hôpitaux, il est possible de passer des commandes d'une valeur inférieure à 250 CHF; dans ce cas, des frais de distribution d'un montant de 20 CHF sont facturés.

Remarque: veuillez tenir compte des articles 55 et 56 LPT_h ainsi que des dispositions de l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITP_h) et de la LAMal/OAMal. Ceux-ci s'appliquent aux médicaments délivrés uniquement sur ordonnance ainsi qu'aux produits médicaux et thérapeutiques qui figurent sur la liste des spécialités. Les rabais et les frais de logistique sont clairement indiqués sur nos factures.

2.7 Marchandise originale

Lors de la vente en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, les préparations GALDERMA ne peuvent être proposées, vendues ou remises que dans leur emballage d'origine non modifié, avec la fermeture d'origine, et non en quantités partielles. GALDERMA décline toute responsabilité en cas d'altération de l'emballage / du conditionnement d'origine.

2.8 Vente à des tiers

Une revente active au même échelon commercial – exception faite à des consommateurs finaux – n'est pas autorisée.

3 REMBOURSEMENTS ET RETOURS

3.1 Remboursements et retours

Les articles commandés ne peuvent en principe pas être retournés et/ou remboursés. Les exceptions sont mentionnées au point 3.2 Réclamations.

GALDERMA

EST. 1981

3.2 Réclamations

On entend par réclamations les notifications de livraisons défectueuses (quantité incorrecte, erreur quant à l'article, dommages dus au transport, défauts de produits, dates de péremption réduites de moins de 6 mois).

La marchandise doit être contrôlée par le client directement à la réception et les réclamations doivent parvenir par écrit à GALDERMA dans les cinq jours ouvrables qui suivent la livraison. Dans le cas contraire, le client reconnaît que la livraison a été effectuée conformément au contrat et que les produits se trouvaient dans un état irréprochable. Les dommages dus au transport doivent être signalés directement au transporteur.

En cas de livraison défectueuse par GALDERMA, les frais de réexpédition sont pris en charge par GALDERMA.

En cas de défaut de produits (marchandise défectueuse), le Customer Service doit être immédiatement contacté:

Customer Service: téléphone 058 455 85 00, fax 058 455 85 90,
customerservice.zh@galderma.com

Après réception de la marchandise défectueuse, GALDERMA procède à une vérification. Sur la base de l'évaluation, GALDERMA décide si un remplacement de la marchandise est garanti au client.

GALDERMA s'efforce de livrer au client des marchandises ayant une longue ou très longue durée de conservation. La durée de conservation minimale des produits est de six mois. Dans des cas exceptionnels et après accord avec le client, la marchandise peut être livrée avec une date de péremption plus courte.

4 SYSTÈME DE COMMANDE ET DE PRIX

4.1 Acceptation des commandes

Les commandes passées à GALDERMA se font exclusivement par écrit.

4.2 Indications des prix

Toutes les indications de prix sont en CHF par unité de vente, départ-usine, plus TVA de 2.5% pour les médicaments et de 7.7% pour tous les autres produits.

GALDERMA se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et sans préavis.

5 SYSTÈME DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1 Délai de paiement

Par paiement, on entend en principe uniquement la réception de la totalité du montant par GALDERMA. Le prix d'achat doit être payé par le client dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, y compris en cas de contre-créances (p. ex. en cas de défauts affirmés). Le client renonce à tout droit de retenir son prix d'achat, même partiellement, ou de le compenser avec ses propres créances envers GALDERMA.

5.2 Retard de paiement

Après l'expiration du délai de 30 jours, l'acheteur est en retard de paiement sans autre forme de procès et sans qu'un rappel ou la fixation d'un délai supplémentaire ne soit nécessaire. En cas de

GALDERMA

EST. 1981

retard de paiement, GALDERMA est en droit d'exiger des intérêts de retard à hauteur de 2% par mois. De plus, GALDERMA se réserve le droit de retenir les livraisons en attente après le 3^e rappel de paiement (60 jours à compter de la date de facturation) jusqu'à ce que les paiements en suspens aient été versés.

5.3 Compensation

GALDERMA est en droit de compenser, sans autre accord, des avoirs ou des contre-créances du client envers GALDERMA avec des créances de GALDERMA envers le client.

5.4 Opposition à la facturation

Si aucune objection écrite et motivée n'est formulée contre la facture d'ici à la date d'échéance, la facture est considérée comme acceptée. Si une objection n'est formulée qu'à l'encontre d'une partie de la facture, GALDERMA peut exiger le paiement dans les délais de la partie non contestée de la facture et, en cas de retard de paiement, prendre les mesures appropriées.

5.5 Limite de crédit

GALDERMA est en droit de déterminer une limite de crédit individuellement par client ou, dans certains cas, de fixer un paiement anticipé.

6 RESPONSABILITÉ / TRANSFERT DES PROFITS ET DES RISQUES

6.1 Responsabilité

En cas de défauts des marchandises livrées, GALDERMA est exclusivement responsable conformément aux conditions relatives aux réclamations et aux retours.

Toute garantie plus étendue ou différente est exclue. GALDERMA n'est responsable que des dommages causés au client par faute intentionnelle ou par négligence grave de GALDERMA. Toute autre responsabilité est exclue.

6.2 Transfert des profits et des risques

Si GALDERMA livre les produits et/ou fournit des prestations de service en ayant recours à son propre service de livraison ou à une entreprise de transport externe, les profits et les risques sont transférés au client au moment de la remise de la marchandise. Si la livraison est effectuée par la Poste, les profits et les risques sont transférés au client au moment de la remise à la Poste.

6.3 For juridique et droit applicable

Les actes juridiques entre GALDERMA et ses clients sont exclusivement régis par le droit suisse, à l'exclusion du droit des conflits de lois et des traités internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les tribunaux ordinaires du siège de GALDERMA sont compétents. GALDERMA se réserve le droit d'intenter une action devant d'autres tribunaux prévus par la loi.